

ASSEMBLÉE — 36^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) dans le cadre de l'approche systémique globale**RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME UNIVERSEL OACI D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ (USOAP) DANS LE CADRE DE L'APPROCHE SYSTÉMIQUE GLOBALE**

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Par la Résolution A35-6 de l'Assemblée, il a été demandé au Conseil de rendre compte de la mise en œuvre globale du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée. La présente note rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'USOAP depuis l'adoption de l'approche systémique globale, le 1^{er} janvier 2005. Au 31 juillet 2007, soixante et un audits avaient été réalisés. Ces audits ont permis d'établir le degré de mise en œuvre des huit éléments cruciaux d'un système de supervision de la sécurité, de déterminer le niveau de conformité des États aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et d'identifier les domaines qui sont des motifs de préoccupation. Les résultats des audits ont encore révélé des situations préoccupantes dans les domaines de la délivrance des licences au personnel, de l'exploitation technique des aéronefs et de la navigabilité ; toutefois, la majorité des problèmes constatés lors des audits effectués au titre du cycle actuel se rapportent aux nouveaux domaines d'audit, à savoir les aérodromes, les services de navigation aérienne et les enquêtes sur les accidents et les incidents d'aviation. La présente note traite également de la poursuite de l'USOAP au-delà de 2010.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à examiner les progrès de la mise en œuvre de l'USOAP dans le cadre de l'approche systémique globale ;
- à donner mandat au Secrétariat de mener une étude sur la poursuite du programme au-delà de 2010, et à présenter différentes options au Conseil.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique A.
<i>Incidences financières :</i>	Aucune ressource supplémentaire n'est nécessaire. Les travaux que le Secrétariat est appelé à faire devraient être effectués au titre des ressources prévues dans le projet de budget 2008-2010, complétées par le détachement à court et à long terme d'auditeurs par les États, et par l'appui d'autres directions et bureaux régionaux de l'OACI.

<i>Références :</i>	Doc 9848, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 8 octobre 2004) Doc 7300, <i>Convention relative à l'aviation civile internationale</i> Doc 9734, <i>Manuel de supervision de la sécurité, Partie A — Mise en place et gestion d'un système national de supervision de la sécurité</i>
---------------------	---

1. INTRODUCTION

1.1 Par sa Résolution A35-6, l'Assemblée a décidé que le Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) serait élargi dès le 1^{er} janvier 2005 de manière à inclure les dispositions relatives à la sécurité qui figurent dans toutes les Annexes à la *Convention relative à l'aviation civile internationale* (Doc 7300) liées à la sécurité, et de demander au Secrétaire général d'adopter une approche systémique globale pour la réalisation des audits de supervision de la sécurité dans tous les États contractants.

1.2 La présente note résume les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'USOAP depuis l'adoption de l'approche systémique globale le 1^{er} janvier 2005 et contient des informations en date du 31 juillet 2007. Les renseignements figurant en grisé seront actualisés. Un document distinct contenant une analyse détaillée des résultats des audits sera publié et diffusé pendant l'Assemblée.

2. PROGRÈS RÉALISÉS PAR L'USOAP EN CE QUI CONCERNE L'OBJECTIF STRATÉGIQUE A (RENFORCER LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE MONDIALE)

2.1 Audits

2.1.1 La réalisation des audits dans le contexte de l'approche systémique globale a commencé en avril 2005. Au 31 juillet 2007, soixante et un audits au total avaient été effectués. Le programme reste effectif jusqu'à l'achèvement des audits de tous les États contractants durant le cycle de six ans qui s'achèvera en 2010.

2.2 Rapports d'audit

2.2.1 En application de la Résolution A35-6 de l'Assemblée, les rapports finals d'audit de supervision de la sécurité ont été restructurés de façon à faire ressortir les éléments cruciaux d'un système de supervision de la sécurité tels qu'ils sont présentés dans le Doc 9734 de l'OACI, *Manuel de supervision de la sécurité, Partie A — Mise en place et gestion d'un système national de supervision de la sécurité*.

2.2.2 Conformément à cette résolution, les rapports finals d'audit de supervision de la sécurité sont mis à la disposition des États contractants sur un site web sécurisé, qui leur permet d'avoir accès à tous les renseignements émanant de la Base de données sur les constatations des audits et les différences (AFDD). Au 31 juillet 2007, vingt-huit rapports finals d'audit au total avaient été postés, dont celui de l'audit de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA). Des renseignements détaillés sur l'état de mise en œuvre des dispositions de l'OACI et sur les éléments cruciaux sont postés sur le site web sécurisé.

2.3 Outils de réalisation des audits

2.3.1 Plusieurs outils sont utilisés pour la préparation, la réalisation et le compte rendu des audits de supervision de la sécurité, notamment le Questionnaire sur les activités aéronautiques de l'État (SAAQ), les listes de contrôle de conformité (CC) pour chacune des Annexes auditées, huit Protocoles d'audit (AP) et de nombreux ordigrammes, procédures, listes de vérification et instructions de travail, qui font tous partie du Système de gestion de la qualité de la Section des audits de supervision de la sécurité (SOA).

2.3.2 Un site web sécurisé dédié a été créé en vue de la communication et de la mise à jour par les États du SAAQ et des listes de contrôle de conformité, ainsi que pour la diffusion des rapports d'audit et des informations connexes, conformément à la Résolution A35-6 de l'Assemblée.

2.4 Plans d'action corrective des États

2.4.1 Conformément au Protocole d'accord sur les audits de supervision de la sécurité conclu avec l'OACI, les États s'engagent à établir et à soumettre à l'OACI, dans les 60 jours consécutifs à la date à laquelle le rapport intérimaire d'audit de supervision de la sécurité leur a été communiqué, un plan d'action corrective portant sur les conclusions et les recommandations figurant dans le rapport, y compris l'identification de mesures précises, de dates limites et du (des) bureau(x) responsable(s) de chaque mesure corrective. Au 31 juillet 2007, les États concernés ont soumis à l'OACI un plan d'action corrective attendu à la suite d'un audit réalisé dans le cadre de l'approche systémique globale.

2.5 Formation des auditeurs

2.5.1 La transition à l'approche systémique globale a nécessité la formation d'un grand nombre d'auditeurs aux nouvelles procédures et à la nouvelle méthodologie d'audit, tout en tenant compte de tous les domaines couverts par la portée des audits et de la nécessité de disposer d'équipes d'audit dans trois des langues officielles de l'OACI (anglais, espagnol et français). Au 31 juillet 2007, onze cours de formation avaient été dispensés, avec un total de 216 participants, incluant 54 fonctionnaires de l'OACI (siège et bureaux régionaux). Deux de ces cours ont été dispensés sur la base d'un recouvrement des coûts, à la demande des États concernés. Pour l'obtention d'une homologation, un auditeur doit avoir suivi avec succès le cours de formation des auditeurs et une formation en cours d'emploi qui s'effectue à l'occasion d'une mission d'audit réelle. Au 31 juillet 2007, 77 auditeurs en tout (originaires du siège et des bureaux régionaux de l'OACI, d'États contractants et d'organisations internationales) avaient été homologués. La formation en cours d'emploi continuera d'être dispensée sur la base des besoins formulés dans le programme aux agents qui ont suivi le cours de formation des auditeurs.

2.6 Séminaires/ateliers

2.6.1 En prévision du lancement des audits de supervision de la sécurité dans le cadre de l'approche systémique globale, sept séminaires (un dans chaque bureau régional de l'OACI) ont été organisés afin de familiariser les coordinateurs nationaux de la supervision de la sécurité à l'approche systémique globale, à la méthodologie et aux outils utilisés pour la réalisation des audits. Un total de 437 participants originaires de 111 États contractants, de 13 organisations internationales et régionales, ainsi que des bureaux régionaux de l'OACI ont bénéficié de ces séminaires.

2.6.2 Un nouveau séminaire a été mis sur pied en 2006 pour aider les États à se préparer aux audits à venir et leur permettre d'échanger des expériences d'audit avec d'autres États. Quatre séminaires de ce type ont été organisés jusqu'à présent, dont un à la demande d'un État contractant, sur une base de

recouvrement des coûts. Au total, 217 administrateurs originaires de quarante-deux États et de trois organisations internationales ont participé à ces séminaires.

2.7 **Déploiement des auditeurs**

2.7.1 Les États contractants ont activement soutenu le programme par le détachement d'administrateurs auprès de l'OACI. Au total, depuis le lancement de l'approche systémique globale, sept États (l'Autriche, les États-Unis, la France, la Malaisie, la République de Corée, le Royaume-Uni et la Suisse) ont détaché des experts auprès de l'OACI sur une longue période. D'autre part, dix-neuf États contractants et deux organisations internationales ont détaché des experts à l'OACI pour une brève période pour participer à la réalisation d'audits. Cette précieuse assistance de la part des États continuera d'être nécessaire pendant tout le cycle d'audits.

2.7.2 La SOA a commencé à déployer des administrateurs (normes et procédures) ; il s'agit de fonctionnaires de l'OACI qui sont responsables de la gestion d'un portefeuille d'États contractants et de la conduite des équipes d'auditeurs dans les bureaux régionaux de l'OACI, dans le but d'améliorer la coordination entre les bureaux régionaux et le siège pour la mise en œuvre du Programme, et aussi de réduire les frais de mission.

2.8 **Résultats des audits**

2.8.1 Les résultats des cinquante-huit premiers audits réalisés dans le cadre de l'approche systémique globale ont été analysés pour déterminer le degré de mise en œuvre des huit éléments cruciaux (EC) d'un système de supervision de la sécurité (cf. Doc 9734, Partie A), évaluer le niveau de conformité des États aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et identifier les domaines qui sont des motifs de préoccupation. Il ressort de l'appendice à la présente note que le pourcentage de mise en œuvre des huit éléments cruciaux dans le monde a été de 60,5 %. L'un des éléments cruciaux, à savoir l'EC-5, *Indications techniques, outillage et fourniture des renseignements critiques pour la sécurité*, se situe au-dessous de 50,0 %.

2.8.2 Bien que les résultats des audits réalisés dans le cadre de l'approche systémique globale aient encore révélé des situations préoccupantes dans les domaines de la délivrance des licences du personnel, de l'exploitation technique des aéronefs et de la navigabilité des aéronefs, il convient de noter que la majorité des problèmes constatés lors des audits réalisés au titre du nouveau cycle portent sur les nouveaux domaines d'audit, à savoir les aéroports, les services de navigation aérienne et les enquêtes sur les accidents et les incidents d'aviation.

2.8.3 Un document distinct, contenant des renseignements détaillés et une analyse des résultats des audits, y compris le degré de mise en œuvre des éléments cruciaux, le niveau de conformité des États aux SARP de l'OACI et des domaines de préoccupation identifiés sera distribué durant l'Assemblée.

2.9 **Amendements au Protocole d'accord générique**

2.9.1 En application des recommandations formulées par la Conférence des directeurs généraux de l'aviation civile sur une stratégie mondiale pour la sécurité de l'aviation (DGCA/06), une méthodologie a été élaborée et approuvée par le Conseil pour la divulgation au public des renseignements sur les audits réalisés dans le cadre de l'approche systémique globale. Par ailleurs, un mécanisme supplémentaire a été élaboré pour permettre d'apporter une solution rapide aux problèmes importants de sécurité identifiés par l'USOAP. Le Conseil a approuvé des amendements au Protocole d'accord générique sur les audits de supervision de la sécurité, afin d'y incorporer ces deux éléments nouveaux.

2.10 **Intégration administrative des programmes d'audits de l'OACI**

2.10.1 À la suite de l'approbation par le Conseil de l'intégration administrative de l'USOAP et du Programme universel d'audits de sûreté (USAP), une nouvelle Sous-Direction des audits de sécurité et de sûreté (SSA) a été créée au sein du cabinet du Secrétaire général en 2006 pour gérer les deux programmes d'audits. Des améliorations d'efficacité ont été réalisées grâce à la rationalisation des activités administratives et au partage des ressources non techniques, tout en maintenant l'indépendance technique et structurelle de l'USAP et de l'USAOP.

2.11 **Renouvellement de la certification ISO de la Section des audits de supervision de la sécurité**

2.11.1 La Section des audits de supervision de la sécurité a été initialement certifiée, en 2002, par AOQC Moody International Inc. au titre des normes ISO 9001:2000. En septembre 2005, la SOA a fait l'objet d'un audit de recertification afin de garantir qu'elle continuait à mettre en œuvre et à développer efficacement son système de gestion de la qualité ISO. Consécutivement à cet audit, la SOA a été recertifiée pour une période de trois ans. AOQC Moody International Inc. va continuer d'effectuer des audits de suivi de la SOA chaque année, les audits de recertification ayant lieu tous les trois ans. La certification ISO est graduellement étendue à toute la Sous-Direction des audits de sécurité et de sûreté.

2.12 **Commission d'examen des résultats d'audit**

2.12.1 Une Commission de haut niveau du Secrétariat pour l'examen des résultats des audits (ARRB) a été créée dans le cadre d'une stratégie globale coordonnée pour travailler avec les États dont on a constaté qu'ils présentaient d'importantes lacunes de conformité aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI ou qu'ils ne participaient pas pleinement aux processus d'audits de supervision de la sécurité et d'audits de sûreté de l'OACI. L'ARRB se réunit régulièrement pour examiner les situations particulières de certains États en matière de sécurité et de sûreté ; elle constitue un groupe consultatif interne de coordination des programmes de sécurité, de sûreté et d'assistance de l'OACI. Le Conseil recevra régulièrement des rapports d'avancement sur les activités de l'ARRB.

3. **DEVELOPPEMENT DE L'USOAP AU-DELÀ DE 2010**

3.1 Le cycle actuel de six ans d'audits de supervision de la sécurité dans le cadre de l'approche systémique globale court jusqu'à la fin 2010. Bien qu'il ne comprenne pas la réalisation de missions de suivi d'audit, une fois achevé, il définira une ligne de référence du degré de mise en œuvre effective dans le monde des huit éléments cruciaux et du niveau de conformité des États aux SARP de l'OACI contenues dans toutes les Annexes liées à la sécurité.

3.2 Le Secrétariat a entamé une réflexion sur l'avenir du programme au-delà de 2010, en vue d'adopter une démarche plus proactive et d'utiliser de manière plus productive et plus efficace les ressources dont le programme dispose, tout en tenant compte du rôle que seront appelés à jouer les autres directions de l'Organisation ainsi que les bureaux régionaux de l'OACI. Une étude sera réalisée à cet effet au cours du prochain triennat en vue de présenter au Conseil différentes options pour l'évolution future du programme ; elle portera notamment sur un cycle fixe d'audits, la conduite des suivis des audits ou la transition vers un programme de suivi continu des moyens dont les États disposent en matière de supervision de la sécurité.

3.3 Il est envisagé que les activités futures du programme pourraient être fondées sur des indicateurs de risque préétablis incluant, par exemple, la capacité des États à tenir à jour leurs SAAQ et leurs CC, les résultats d'un audit effectué dans le cadre d'une approche systémique globale et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action correctrice correspondant, les taux d'accidents et d'incidents graves d'aviation, un accroissement soudain de l'activité aéronautique et la situation globale dans le pays. Une approche plus proactive permettrait d'établir des priorités dans les activités d'audit et de leur donner une orientation plus adaptée, tout en maintenant le principe d'universalité. Elle se traduirait aussi par des bénéfices additionnels au niveau du programme, en encourageant les États contractants à veiller au maintien de la conformité avec les dispositions de l'OACI tout en mettant en œuvre simultanément les éléments cruciaux d'un système de supervision de la sécurité.

4. CONCLUSION

4.1 L'USOAP de l'OACI a été mis en œuvre dans les délais prescrits et dans la limite des crédits budgétaires alloués. Les audits réalisés dans le cadre de l'approche systémique globale ont continué de sensibiliser davantage les États à leurs responsabilités en matière de supervision de la sécurité. Ils ont aussi permis de déterminer le degré de conformité des États aux dispositions de l'OACI et de mise en œuvre des éléments cruciaux d'un système de supervision de la sécurité. Compte tenu de sa portée étendue, le programme permet également d'identifier les problèmes de sécurité concernant toutes les Annexes liées à la sécurité. Comme suite au cycle d'audits actuel, le Secrétariat présentera au Conseil au cours du prochain triennat diverses options concernant l'évolution future du programme.

Degré de mise en œuvre des éléments cruciaux d'un système de supervision de la sécurité (%)

Niveau mondial – 48 États – Audits ASG 59,8 %

